





ANNONCEMENT 3^{ème} manche de la Coupe de France Saison 2025/2026

Le samedi 6 et le dimanche 7 décembre 2025

Reims Patinage de Vitesse organise la 3ème manche de la coupe de France de patinage de vitesse « Short-track » 2025/2026 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV) à la patinoire Jacques Barot avenue François Mauriac 51100 REIMS.

Début prévisionnel de la compétition **le samedi 6 décembre 2025 à 9h00.** L'horaire définitif et le planning sera précisé selon le nombre d'inscrits.

Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de <u>58,50*30m</u> sur laquelle sont tracées <u>7</u> pistes de 111,12 m selon la règle ISU 280. Le tour de la piste sera intégralement recouvert de matelas de protection.

Inscriptions: Cf règlement CSNPV Règle 1 paragraphe 3.

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le vendredi 14 novembre 2025 (délai de rigueur) sur le site des inscriptions en ligne short-track.fr, par mail à ghislain.gass@wanadoo.fr et stephane@larriere.fr coordinateur de courses. Le montant de l'inscription est de 45 euros par patineur à régler par virement sur RIB joint en annexe ou par chèque à l'ordre de Reims Patinage de Vitesse.

Les inscriptions hors délai et les forfaits seront gérés selon le règlement CSNPV Règle 1 § 3.i et 3.j. Pour les relais se référer à la règle 5 §1.f. Un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casque.

La compétition est ouverte à tous les patineurs avec condition de temps.

Les patineurs doivent être licenciés « Compétition de la FFSG » et inscrits par leur club. Le cas échéant pour les patineurs étrangers ils doivent attester de leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.

Règles générales*

La Coupe de France est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes. Les étapes de la Coupe de France sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E.













La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

- Regroupement Coupe de France division 1 « Div-1»: tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500m et 1 000m inférieur à 160 secondes (hommes et dames).
- Regroupement Coupe de France division 2 « Div-2» les autres juniors D et tous les juniors E (temps inférieur à 60 s sur 333 m ou 90 s sur 500 m)
- Regroupement Coupe de France division 3 « Div-3» : les autres séniors, Junior A, B et C (temps inférieur à 65 s sur 500 m)

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits. La grande distance « 1ère distance » sera réalisée sur 2 tours. En fonction du nombre d'inscrits la troisième distance pourra être réalisée sur 2 tours (concilier nombre et courses et temps de compétition).

La répartition dans les poules s'effectue :

- Pour les poules du regroupement « Div-1 » cumul 500m + 1 000m croissant
- Pour les poules du regroupement « Div-2 » par temps croissant sur 500 m pour la poule 1 et 333 m pour les suivantes
- Pour les poules du regroupement « Div-3 » par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence sont ceux enregistrés au Top France ou temps obtenus sur rencontres/tests conformément au règlement de la CSNPV.

Relais

- Regroupements « Div-2 », « Div-1 » se déroulent suivant le format conventionnel.
 Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes.
- Regroupement « Mixte » (Selon règlement ISU, 2 femmes et 2 hommes). Concerne les patineurs de la catégorie « Div-1 ».

Un club peut inscrire une seule équipe par regroupement.

L'équipe du relais « Div-1 » et du relais « Mixte » peuvent intégrer au maximum deux patineurs du regroupement « Div-3 » (qui ont un temps cumulé au 500 m + 100 m inférieurs à 175 secondes).

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles.

Conformément au règlement de la CSNPV (Règle 5 § 1.f), il est possible de remplacer des patineurs forfaits pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition.













Programme de la compétition*

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuel sont les suivantes :

Div-1 Poule 1 : 1500 m, 500 m, 1 000 m Div-1 Poule 2 : 1500 m, 500 m, 1 000 m Div-1 Poule 3 : 1000 m, 500 m, 777 m

Div-2 Poule 1: 1 000 m, 500 m, 777 m Div-2 Poule 2: 777 m, 333 m, 500 m Div-2 Poule 3: 500 m, 333 m, 333 m

Div-2 Poule 4: 333 m, 222 m, 333 m à adapter en fonction du temps des patineurs

Div-3 Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m Div-3 Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Courses de relais « conventionnels »

Regroupement Div-1**: Relais 3000 m (4 patineurs) Regroupement Div-2: Relais 2 000 m (3 patineurs)

Regroupement Div-1**: Relais Mixte ISU: 2000 m (4 patineurs)

Règles de la compétition

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivent la règle 5 du règlement CSNPV relative à la coupe de France, le présent § et le règlement ISU.

Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.

Les courses sont courues avec le système toutes finales, sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous, des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.







^{*}Le programme et le nombre de poules peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits

^{**} possibilité de compléter par 2 patineurs « Div 3 » conformément à la règle 5 § 1.e







Récompenses

Lors de la cérémonie de remise des prix, les patineurs doivent porter la combinaison club et respecter la règle 5 § 5.d du règlement de la CSNPV.

Classement de l'étape Conformément à la règle 5.6 du règlement de la CSNPV

Des récompenses seront remises par poule et par sexe, et pour les relais.

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

Service Médical

Présence d'un service de premiers secours. Secouristes

Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la communication ISU et au règlement national CSNPV. Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

Réunion des coachs et teams leader (en amont de la rencontre)

La réunion des coachs et teams leader de la compétition se tiendra le samedi 6 décembre avant le début des courses (l'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscription) en présence des coachs et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité de l'arbitre principal et du coordinateur de course.

Vestiaires:

Les vestiaires seront séparés par genre suivant les directives de la FFSG

Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

Lien règlement CSNPV saison 2025-2026













Hébergement laissé à l'appréciation des clubs

Restauration Une restauration pourra être proposée sur réservation à venir

RIB

				dit 🖧 N	
Banque 10278	Guichet 08864	N° compte 00030364401 ompte bancaire	Clé 74	Devise EUR	Domiciliation CCM REIMS SAINT REMI
		onal Bank Account N	lumber) 6440	174	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
Domiciliation CCM REIMS SAINT REMI TINQUEUX 2 T RUE DES ANEMONES 51430 TINQUEUX				Titulaire du compte (Account Owner) REIMS PATINAGE DE VITESSE PATINOIRE BAROT AVENUE FRANCOIS MAURIAC 51100 REIMS	
● 0 82	0 35 22 04 (Ser	rvice 0,12 €/min + pr	ix appel)		
vos référence	es bancaires po s à votre compt	utre organisme ayar ur la domiciliation d e. Vous éviterez air	e vos vire	ements ou de	PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Ghislain GASS

Reims Patinage de Vitesse







